

# Code de conduite pour la sauvegarde et protection de l'enfant pour les intervenants extérieurs de l'Institut Florimont

## RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Le présent Code de conduite s'applique à tous les intervenants extérieurs amenés à encadrer / accompagner ponctuellement des élèves de l'Institut Florimont. Il doit être signé et renouvelé chaque année avant toute participation à une activité.

Le non-respect du Code de conduite par les intervenants extérieurs entraînera un refus d'admission temporaire ou définitif à l'Institut Florimont. Les comportements de nature criminelle seront signalés aux autorités compétentes.

## RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENT DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS À L'INSTITUT FLORIMONT

Je comprends que :

- L'Institut Florimont a la responsabilité de protéger tous les élèves.
- Mon comportement et mes décisions doivent être guidés par la responsabilité de protéger tous les élèves.

Je m'engage à protéger tous les élèves et en particulier :

- Je ne m'engagerai dans aucune forme d'activité sexuelle et je ne développerai aucune relation sexuelle avec des élèves, quel que soit l'âge minimum du consentement sexuel.
- Je dois éviter toute forme de communication interpersonnelle avec un élève qui pourrait être interprétée comme sexuellement suggestive ou provocante, par exemple des commentaires ou des questions verbales, des lettres, des notes, des courriels, des appels téléphoniques, des messages textuels, des gestes ou des contacts physiques.
- Je n'exposerai aucun élève à des images, des films et des sites internet qui contiennent de la pornographie.
- Je ne porterai pas atteinte à l'intégrité physique des élèves par des coups, agressions ou maltraitance physique ou autre forme de châtiment corporel.
- Le contact physique peut être mal compris - à l'exclusion de cas de protection des dangers - en particulier les expressions de salutation, d'inquiétude, d'attention ou de jeu, et j'accepte que tout contact physique puisse faire l'objet d'un contrôle.
- Je ne ferai pas de commentaires, de jugements ou d'actions discriminatoires à l'encontre des élèves sur la base de l'origine ou de la langue, de la religion, de la couleur de la peau, du genre ou de l'orientation sexuelle ou d'un handicap physique, émotionnel ou intellectuel.

- Je n'agirai pas de manière à faire délibérément honte aux élèves, à les humilier, à les rabaisser ou à les dégrader, ou à commettre toute autre forme de violence psychologique à leur égard.
- Les toilettes et les vestiaires sont réservés à l'usage des élèves ou des adultes.
- Je ne prendrai pas des images d'élèves (photos, vidéos, etc.).
- Je dois signaler toute connaissance et inquiétude de maltraitance d'élève aux responsables désignés de la protection de l'enfant en utilisant les informations et procédures que vous trouverez sur notre site internet « [www.florimont.ch](http://www.florimont.ch) - Politique de sauvegarde et protection de l'enfant ».
- Je ne ferai pas de plaintes ou de rapports avec des intentions malveillantes, diffamatoires ou abusives et sans fondement.
- Je m'engage à coopérer pleinement à toute enquête sur des allégations de maltraitance d'un élève.
- Je m'engage à respecter le code de conduite sur la sauvegarde et la protection de l'enfant à tout moment.

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

**Lieu et date :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_